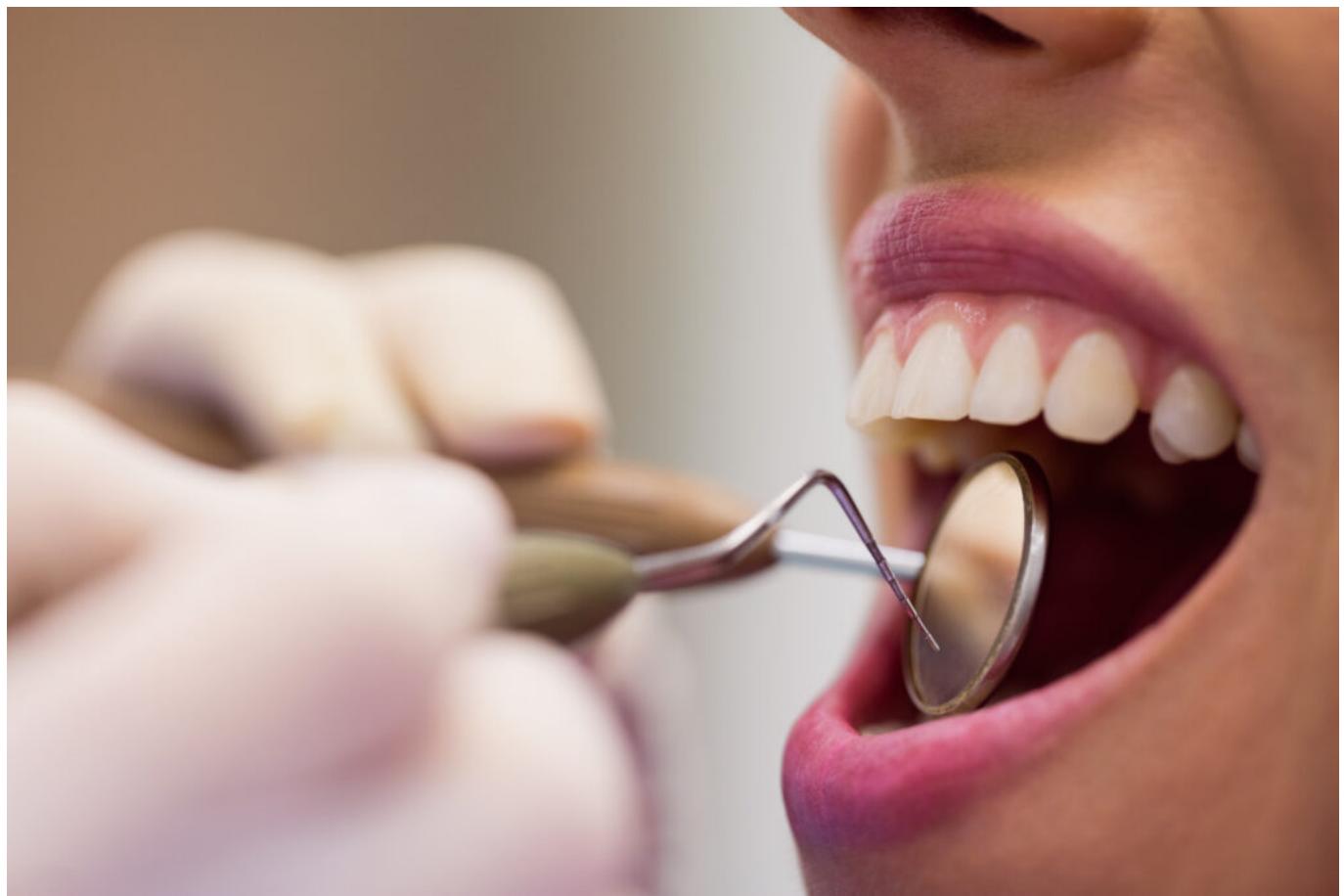


Ecrit par le 30 janvier 2026

# Vaucluse, un dentiste avignonnais poursuivi à hauteur de 230 000€ pour irrégularités graves



La **CPAM de Vaucluse** a récemment sanctionné un dentiste avignonnais à verser une pénalité financière de 230 000€ pour de graves irrégularités médicales et administratives.

Dans le cadre de sa mission de préservation du bon usage des fonds publics, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Vaucluse a récemment conduit une action de lutte contre la fraude visant un dentiste exerçant dans le département. Une analyse approfondie de l'activité du professionnel, menée par un praticien conseil du service médical de l'Assurance Maladie, a mis en évidence de nombreuses anomalies, tant sur le plan administratif que médical.

Ecrit par le 30 janvier 2026

Parallèlement à la procédure de récupération des sommes indûment versées, une procédure de pénalité financière a été engagée conformément au Code de la Sécurité sociale. Après une phase contradictoire permettant au professionnel de faire valoir ses observations, la commission des pénalités financières s'est réunie le 4 juin 2025. Cette commission, composée à parts égales de représentants du Conseil de la CPAM de Vaucluse et de représentants de la profession (chirurgiens- dentistes libéraux), a rendu un avis favorable.

La directrice de la CPAM de Vaucluse, [Sophie de Nicolai](#), a suivi cet avis et a prononcé une pénalité d'un montant de 230 000 €. Cette décision a ensuite été validée par le directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), conformément à la procédure. La notification de cette pénalité a été adressée au professionnel de santé le 30 juin 2025.

Enfin, en vertu des textes récemment renforcés en matière de lutte contre la fraude, la CPAM de Vaucluse engagera également une demande de restitution des cotisations URSSAF versées au bénéfice de ce professionnel, dont les actes frauduleux ont lésé l'ensemble de la collectivité. La CPAM de Vaucluse rappelle qu'elle reste pleinement mobilisée pour identifier, contrôler et sanctionner les comportements frauduleux, afin de garantir la solidarité et la pérennité de notre système de santé. En 2024, ce sont plus de 1,5M€ de fraudes détectées et stoppées avant paiement et ainsi évitées.

MMH

## La CPAM de Vaucluse distribue des milliers de kits d'hygiène aux plus précaires

Ecrit par le 30 janvier 2026



**La Caisse Primaire d'Assurance maladie de Vaucluse a distribué, aujourd'hui, 8 000 de kits d'hygiène, des protections menstruelles et 600 couvertures de survie à trois associations partenaires ainsi qu'à Avignon Université, à destination des personnes les plus précaires.**

Ces produits d'hygiène et de lutte contre le froid - d'une valeur de 38 000€- ont été remis au SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation), au Secours populaire, au Secours Catholique et à Avignon Université en présence de Fabien Roux, président de la CASS (Commission d'action sanitaire et sociale), Jean-Paul Sadori, président du Conseil et Sophie de Nicolaï, directrice de l'Assurance Maladie de Vaucluse.

### Objectif

Venir en aide aux personnes sans-abris du Vaucluse par l'intermédiaire des associations ainsi qu'aux étudiants boursiers via Avignon Université, pour lutter contre la précarité menstruelle avec la distribution de protections hygiéniques pour toutes les étudiantes d'Avignon.

### Pauvreté

En effet, avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, soit 19,5 % (contre 15,8 % en 2023)

Ecrit par le 30 janvier 2026

et une population jeune en situation de pauvreté significative, le Vaucluse est le cinquième département le plus pauvre de métropole (Source Insee). Raison pour laquelle, lors de la Commission d'action sanitaire et sociale (CASS) de novembre dernier, une subvention de 38 000€ a été votée par les conseillers membres pour lutter contre la pauvreté des jeunes et favoriser l'accès aux soins des jeunes femmes, étudiantes et aux sans-abris.

### **L'action sanitaire et sociale de l'Assurance maladie**

Dans la plupart des Caisses primaires d'Assurance maladie (CPAM), des commissions d'action sanitaire et sociale sont mises en place pour attribuer des aides extra-légales aux assurés sociaux confrontés à des difficultés financières dues à la maladie. Ces commissions attribuent également des financements utiles à des usagers exposés à des difficultés financières d'accès aux soins ou qui, en raison de la maladie, subissent des pertes de revenus telles qu'il leur est impossible de faire face, sans aide, aux charges de la vie quotidienne.

### **Fonds national d'action sanitaire**

L'action sanitaire et sociale des caisses est financée par le Fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS), réparti annuellement entre les différentes caisses locales qui gèrent cette enveloppe. Elle est aussi appelée communément 'Fonds de secours'. Les commissions peuvent également attribuer des 'aides collectives' à certaines associations qui présenteraient un projet lié à la santé, comme par exemple un programme de prévention ou d'accompagnement.

### **En savoir plus**

Dans une étude publiée en décembre dernier, l'Observatoire des inégalités, relate que « Selon les départements, entre 9 % et 36 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté de 60 % du revenu médian selon l'Insee (données 2021). La Réunion est le département où le taux de pauvreté est le plus élevé : plus d'un tiers de sa population vit avec moins de 1 200 euros par mois, le seuil de pauvreté pour une personne seule. En outre-mer, la Martinique présente également un taux de pauvreté élevé de 27 %. La pauvreté est encore bien plus étendue à Mayotte, mais nous ne disposons pas des données.

### **Le Gard et le Vaucluse**

En France métropolitaine, la pauvreté est la plus forte en Seine-Saint-Denis (28 %). Le sud de l'Hexagone est aussi touché : cinq départements (Pyrénées-Orientales, Aude, Haute-Corse, Gard et Vaucluse) figurent dans notre classement des dix départements où le taux de pauvreté est le plus élevé. Environ 20 % de leur population dispose de ressources inférieures au seuil de pauvreté, soit près d'1,5 fois le niveau de la France métropolitaine (15 %). En neuvième position, avec un taux de pauvreté de 20 %, on trouve le département du Nord dans les Hauts-de-France, une région où la pauvreté est importante. Enfin, alors que la région Grand Est se situe au niveau du taux de pauvreté moyen de la France métropolitaine, l'un de ses départements, les Ardennes, apparaît dans notre classement avec un taux de pauvreté de 19 %.

### **La pauvreté ne concerne pas les mêmes populations selon les départements.**

En schématisant, en Ile-de-France et dans le Nord, la pauvreté se concentre dans les grandes agglomérations et touche davantage les actifs et les familles. Les départements ruraux et peu peuplés,

Ecrit par le 30 janvier 2026

comme l'Aude, le Gard ou les Pyrénées-Orientales, où le taux de pauvreté avoisine les 20 %, sont marqués par une pauvreté plus importante des personnes âgées. Quant aux départements d'outre-mer, il s'agit de territoires au faible développement économique, au niveau de chômage très élevé et où les inégalités de revenus sont particulièrement fortes.

Sources : Observatoire des inégalités et Insee, données 2021.

## Les 10 départements où le taux de pauvreté est le plus élevé

Unité : %

		Taux de pauvreté
974	La Réunion	36,1
93	Seine-Saint-Denis	28,4
972	Martinique	26,8
66	Pyrénées-Orientales	21,2
11	Aude	20,8
2B	Haute-Corse	20,2
30	Gard	20,0
84	Vaucluse	19,9
59	Nord	19,5
08	Ardennes	19,4
France métropolitaine		14,9

## Vaucluse : la caisse primaire d'assurance maladie inaugure l'œuvre de Pablito Zago

Ecrit par le 30 janvier 2026



**Ce mercredi 7 juin, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Vaucluse a inauguré la toile réalisée par l'artiste avignonnais Pablito Zago.**

Célébrant « les valeurs humaines de la caisse primaire d'assurance maladie de Vaucluse », l'œuvre de [Pablito Zago](#) a été inaugurée en présence de l'artiste multidisciplinaire, de [Jean-Paul Sadori](#), président de Conseil de la CPAM de Vaucluse, de [Sophie de Nicolaï](#), directrice de la CPAM et des acteurs du projet, collaborateurs et conseillers.

Constitué de 5 blocs de 90x120cm, la toile a été réalisée le 4 avril dernier lors d'un séminaire qui a réuni près de 550 collaborateurs de la CPAM de Vaucluse à Sorgues. Ces derniers ont réfléchi ensemble aux valeurs qui les animent et qui représentent selon eux la caisse primaire d'assurance maladie. Tout au long de la journée, Pablito Zago a donné forme à ces valeurs en les peignant sur une toile destinée à revêtir l'accueil du siège social de la CPAM de Vaucluse.

Ecrit par le 30 janvier 2026



« Cette fresque rappelle l'ADN de ce qui fait un service public et nous rappelle que nous travaillons au cœur de l'humain. » a déclaré Sophie De Nicolaï, directrice de la CPAM de Vaucluse. © Jérôme Renaud - L'Echo du mardi

100% libre quant à la composition de son œuvre, Pablito Zago confie ne pas être habitué aux performances live et avoir composé 70% de sa toile en amont, à l'aérosol, « pour qu'elle fonctionne, que ce soit équilibré ». Les 30% restants ont été réalisés en improvisation, aux posca, en réaction aux idées des collaborateurs. « J'ai fait un canva pour ensuite faire rentrer les mots et les formes. Ce n'est pas une œuvre corporate. J'ai voulu représenter à la fois le personnel et les assurés. »

Vivant et travaillant à Avignon, Pablito Zago a été choisi par la CPAM de Vaucluse pour son ancrage local. Sa récente collaboration avec la caisse d'allocation familiale (Caf), pour laquelle l'artiste a réalisé cinq totems hauts en couleur et en motifs, a également joué en sa faveur. Sa création artistique accueillera dorénavant les assurés de la région.

[Lire également - « Pablito Zago donne des couleurs à la nouvelle Caf de Vaucluse »](#)

J.R.

Ecrit par le 30 janvier 2026

# La CPAM de Vaucluse remet 90 000 masques aux Restos du cœur



Sous l'impulsion du conseil de la CPAM de Vaucluse et pour la 3ème fois depuis le début de la crise sanitaire, une livraison de masques a été effectuée en ce mercredi 19 mai, auprès des Restos du cœur. Pas moins de 90 000 masques seront distribués gratuitement aux bénéficiaires de l'association pour un coût total de 9 400€.

70 000 masques avaient déjà été offerts par la CPAM en novembre ainsi qu'en décembre dernier (pour un coût d'un peu plus de 11 000€ chaque fois), le tout financé par le budget de l'action sanitaire et sociale. Objectif : offrir la possibilité aux populations fragiles et vulnérables qui ont déjà des difficultés pour se nourrir, d'accéder aux équipements de protection obligatoires. Ces masques seront distribués en 4 à 5

Ecrit par le 30 janvier 2026

semaines et représentent un peu plus de 10 000 foyers.

Par ailleurs, Bérengère Chanavas, responsable adjointe du service de la prévention sociale et présente également, en a profité pour remettre les derniers dons de produits bébé issus de notre précédente collecte en interne.

L.M

## Réouverture de la CPAM de Carpentras sur rendez-vous



A compter du lundi 7 septembre, la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de Vaucluse rouvre son Espace accueil de Carpentras uniquement sur rendez-vous. Dans le respect des règles sanitaires, les assurés sont invités à venir à deux personnes maximums et devront être munis de leurs cartes vitales et de stylos. Le port du masque et la désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique seront obligatoires

Ecrit par le 30 janvier 2026

avant de pénétrer dans les locaux. A noter qu'il sera possible d'accéder à l'espace libre-service sans accompagnement d'un conseiller.

**CPAM de Carpentras.** Centre médical saint André, 217 avenue du Comtat Venaissin. Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Pour prendre rendez-vous : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ou par téléphone au 3646.

## CPAM : réouverture des agences d'Avignon, Cavaillon et Orange sur rendez-vous



À compter du lundi 22 juin, la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de Vaucluse rouvre ses espaces accueil d'Avignon (Rocade), de Cavaillon et d'Orange sur rendez-vous uniquement. Les assurés sont invités à venir à deux personnes maximums et devront être munis de leurs cartes vitales. Le port du masque et la désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique seront obligatoires avant de pénétrer dans les locaux.

Ecrit par le 30 janvier 2026

**Les agences seront ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Pour prendre rendez-vous : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ou par téléphone au 3646.**

---

## **La CPAM 84 au rendez-vous du versement des prestations**



Malgré la crise sanitaire, la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de Vaucluse assure la continuité de service. Cela concerne le paiement des indemnités journalières, les pensions d'invalidité et les rentes, le remboursement des frais de santé, le financement des hôpitaux et des cliniques privées. Au total, la CPAM 84 distribue ainsi quotidiennement 5,9 M€ par jour ouvré dans le département.

Par ailleurs, conformément aux mesures nationales pour limiter les contacts et les risques de transmission du covid-19, tous les accueils sont fermés jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, tous les courriers et documents doivent donc être adressés par voie postale à l'adresse suivante : « **CPAM de Vaucluse 84043 Avignon Cedex 9** ».

Ecrit par le 30 janvier 2026

Cependant, il est recommandé pour toutes demandes ou démarches urgentes de privilégier les procédures dématérialisées :

**Pour les employeurs :**

Privilégier les services du portail net-entreprises pour toutes les déclarations telles que déclarations d'accidents de travail, attestations de salaires pour simplifier les démarches de vos salariés et accélérer le règlement des indemnités journalières subrogées ou non.

**Pour les professionnels de santé :**

Utiliser lors des consultations, les téléservices tels que les arrêts de travail, les déclarations de grossesse en ligne, certificats médicaux initiaux d'accident du travail ou encore les feuilles de soins électroniques pour simplifier les démarches de vos patients.

**Pour les assurés :**

Utiliser son compte Ameli (site internet ou applications smartphone et tablette) pour :

- suivre ses remboursements de soins
- suivre ses délais de paiements des indemnités journalières
- télécharger une attestation de droits ou un relevé d'indemnités journalières
- déclarer la naissance de son enfant ou encore faire la demande de sa carte Vitale en ligne et suivre son évolution
- actualiser vos informations personnelles (téléphone, adresse, coordonnées bancaires...).